

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2023

Référence
2023_57

Objet de la délibération
Achat groupé auprès des Bleuets de France avec la commune de Sévry

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
20/11/2023

Date d'affichage
20/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 28 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves

**Excusé(s) séance** : Excusée ayant donné procuration : Mme VANDENBUSSCHE Julie à Mme TRINQUET Simone

**Absent(s)** : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

**Invité(s)**:

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MOULINNEUF Michel

**Objet de la délibération** : Achat groupé auprès des Bleuets de France avec la commune de Sévry

Madame la Maire informe le conseil municipal que des brochures « bleuet » ont été commandés auprès de l'entreprise « Bleuets de France » en commun avec la commune de Sévry afin de partager les frais de livraison :

- Sévry : 10 unités à 7.90 € TTC pour un total de 79.00 € TTC
- Argenvières : 11 unités à 7.90 € TTC pour un total de 86.90 € TTC
- Frais d'expédition : 5.47 € TTC / 2 soit un total de 2.74 € pour chaque commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** madame la maire à demander auprès de la commune de Sévry le remboursement de cette commande pour la somme de 81.74 € et à émettre le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 Novembre 2023

La Maire  
Francine MENARD

Le Secrétaire de séance  
M. MOULINNEUF Michel



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 30/11/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 30/11/2023